

PR-378 A

18 avril 2005

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 718 000 francs destiné à différents travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans une arcade à la rue Barthélemy-Menn 6 bis et dans l'école de Cayla.

Rapporteur: M. Roman Juon.

La commission des travaux, présidée par M. Roberto Broggini, s'est réunie le 13 avril 2005. M^{me} Ursi Frey a pris les notes et accepté de les transmettre au rapporteur durant le week-end afin qu'il puisse établir son rapport pour le 18 avril 2005, date limite pour que les travaux puissent commencer au début du mois de juillet. Que M^{me} Frey en soit remerciée.

Séance du 13 avril 2005

M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et M. Paolo Chiararia, adjoint de direction, présentent le projet aux membres de la commission.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a été contraint de prévoir un nouvel emplacement pour remplacer les cuisines scolaires installées dans le bâtiment du Foyer Saint-Vincent. Celui-ci a mis en vente son bâtiment. Après plusieurs études, le choix s'est porté sur une arcade située proche du boulevard de la Cluse, de la rue de la Roseraie et de la rue Verte. Les locaux seront installés sur deux niveaux. Il est prévu 116 places assises. Il y aura un local pour la sieste. Des espaces seront aménagés pour les activités du parascolaire et les jeux. Les repas seront préparés à l'école Hugo-de-Senger et réchauffés à l'arcade.

Bien que le restaurant scolaire de Cayla soit prévu pour la deuxième étape, le besoin accru de demandes oblige le Services des écoles et institutions pour l'enfance à réaliser un restaurant scolaire dans le bâtiment actuel. Il faut savoir qu'il y a trois écoles à servir. Le restaurant comptera 96 places assises. Est prévu aussi un local de mise en température des repas. Les architectes qui ont construit l'école, MM. Brodbeck et Roulet, ont été mandatés pour réaliser ce restaurant, ce qui permettra de respecter au mieux l'architecture des espaces existants.

Plusieurs questions de commissaires permettent d'engager quelques réflexions sur les cuisines scolaires.

Une commissaire demande si la capacité de 100 places est une limite légale. Il lui est répondu que la capacité ne doit pas dépasser 120 places assises. Par expérience, le Service des écoles et institutions pour l'enfance ne prévoit pas plus de 100 places; au-delà de ce nombre, la gestion devient aléatoire, aussi bien pour le bruit que la discipline.

Un commissaire demande si un coin pour le brossage des dents a été prévu. La réponse est affirmative. M^{me} Irminger précise que le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire est en train d'opérer un contrôle des restaurants scolaires du canton pour s'assurer que de tels locaux ont été prévus ou le seront prochainement.

Une commissaire s'interroge sur le manque de W.-C., en particulier pour les filles. M^{me} Irminger propose de renseigner la commission des travaux sur les normes officielles en application. Le président, dans un réflexe impressionnant, fournit aux participants la réponse: pour 10 filles une cuvette, et un urinoir pour 10 garçons et une cuvette pour 30 garçons. Les commissaires restent dubitatifs: les filles seraient nettement défavorisées. Quelques réflexions font valoir que l'Etat de Genève devrait prendre des mesures urgentes pour rétablir une proportion plus équilibrée d'équipements sanitaires pour que filles et garçons soient enfin sur pied d'égalité. Il faut savoir que la commission des travaux est actuellement très sollicitée sur la problématique des toilettes publiques et que ce sujet est abordé dans diverses propositions du Conseil administratif: crédits de plusieurs millions pour les W.-C. en ville, W.-C. sur les quais et W.-C. dans les dépendances de la villa La Grange.

Pour que les travaux soient entrepris dès le début du mois de juillet, il est impératif que le crédit soit voté en urgence lors des séances plénières du Conseil municipal des 17 et 18 mai 2005.

Discussion et vote

Le président propose que la commission vote cette proposition tout de suite afin que les travaux puissent débiter au début du mois de juillet 2005. Le rapporteur s'engage à remettre son rapport pour le 18 avril 2005 au secrétariat.

Les commissaires sont toutes et tous d'accord avec la proposition du président et acceptent à l'unanimité (1 DC, 3 S, 2 AdG/SI, 1 R, 1 T, 3 L, 2 UDC, 1 Ve) le projet d'arrêté ci-dessous.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

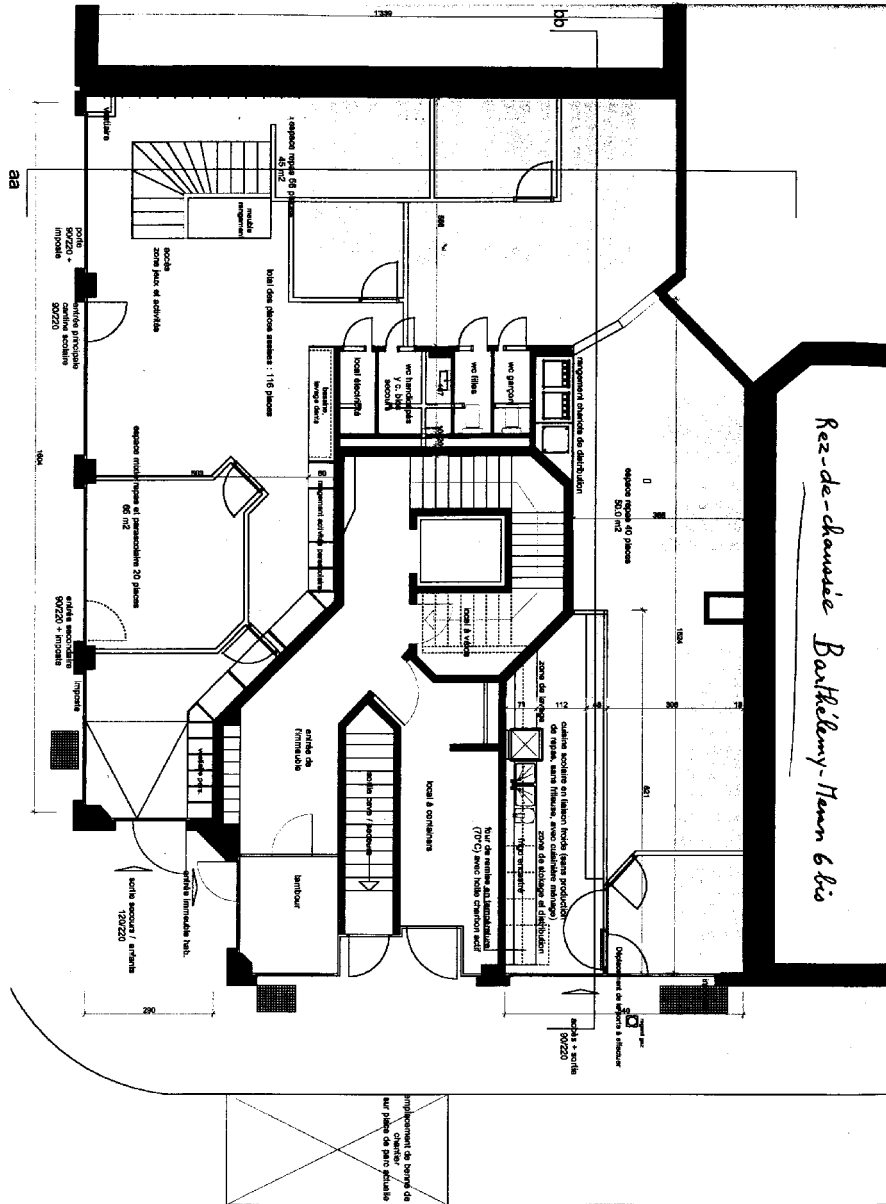
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 718 000 francs destiné à différents travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans une arcade à la rue Barthélemy-Menn 6 bis et dans l'école de Cayla.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 718 000 francs.

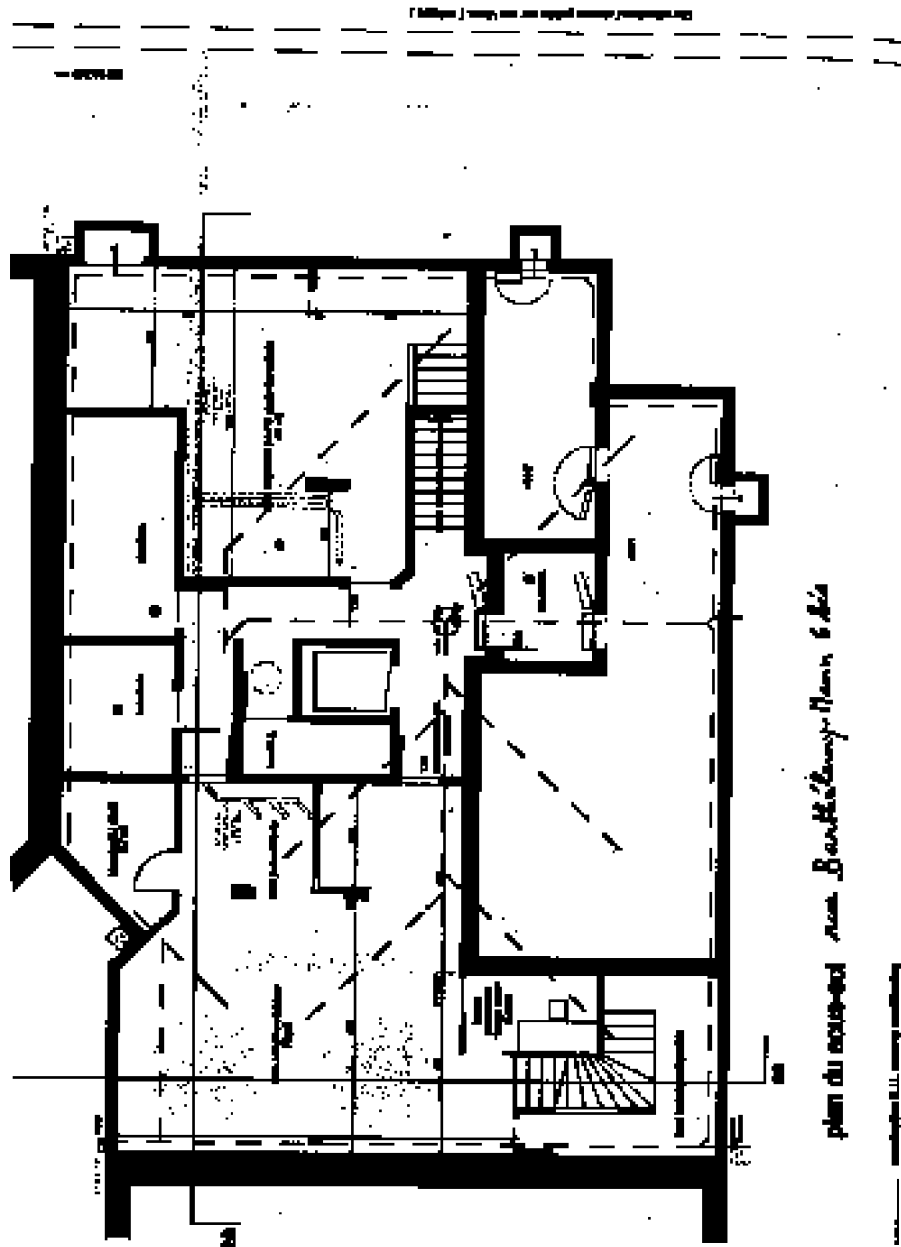
Art. 3. – Un montant de 7100 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2015.

Rez-de-chaussée Barthelemy-Henri 6 bis



rue Verte



plan du rez-de-chaussée de la Bibliothèque-Musée 6 bis

— échelle 1/50 —